

# Investissez avec nous dans les nouvelles technologies.




**25 %**  
de réduction  
d'impôt<sup>(1)</sup>

## FCPI Allianz Eco Innovation 2

Un portefeuille de PME innovantes françaises et européennes.  
Une durée de blocage de 6 ans, soit jusqu'au 31/12/2016.

(1) Pour une durée de blocage de 6 ans.

**Allianz** 



Le FCPI s'adresse à des investisseurs qui souhaitent diversifier leur portefeuille en investissant sur le long terme (6 ans) et réduire leur impôt sur le revenu en contrepartie d'un risque de perte en capital.

## Stratégie d'investissement du FCPI Allianz Eco Innovation 2<sup>(2)</sup>

- **60 % dans des PME innovantes**

Véritables moteurs de l'économie, les Petites et Moyennes Entreprises restent au cœur de l'activité entrepreneuriale des pays de la Communauté Européenne.

- **40 % dans des placements diversifiés**

Il peut s'agir d'OPCVM monétaires, obligataires et actions.

**Le FCPI a pour objectif de financer en fonds propres des entreprises, l'investissement dans ce fonds comporte donc un risque de perte en capital.**

## Fiscalité

- **Je réduis mon impôt 2011 sur le revenu pour tout versement réalisé au plus tard le 31 décembre 2010**

La réduction de mon impôt sur le revenu est égale à 25 % de ma souscription (droits d'entrée compris), avec un plafond de :  
- 6 000 euros pour un couple soumis à imposition commune,  
- 3 000 euros pour une personne seule.

- **J'exonère mes plus-values à l'échéance**

Si je conserve mes parts pendant 5 ans minimum (hors prélèvements sociaux). Le FCPI est créé pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016. Aucun rachat de parts ne pourra intervenir pendant cette durée<sup>(3)</sup>.

## Profitez d'une expertise de premier plan avec Idinvest Partners

Le Groupe Allianz, classé parmi les premières institutions financières mondiales, fait confiance depuis de longues années à Idinvest Partners (anciennement AGF Private Equity créé en 1997).

Avec plus de 500 millions d'euros gérés au travers de 25 FCPI, Idinvest Partners met à votre disposition son expertise et son savoir-faire en matière de financement des PME en Europe.

En 2009, Idinvest Partners a investi 47 millions d'euros au capital de 31 PME françaises et européennes.

L'indicateur Chausson Finance a classé Idinvest Partners 3<sup>e</sup> investisseur le plus actif en France en 2009 pour le secteur du financement en capital des PME innovantes.

(2) La notice et le Règlement du FCPI Allianz Eco Innovation 2 agréé par l'AMF le 31 août 2010 sont disponibles auprès de votre interlocuteur Allianz sur simple demande.

(3) Sauf cas particuliers prévus au Règlement tels que invalidité, décès ou licenciement.

# Principales caractéristiques du FCPI Allianz Eco Innovation 2

**Durée :** 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

**Première distribution :** le Fonds pourra distribuer à compter du 1<sup>er</sup> août 2016.

**Rachats :** bloqués pendant 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016 sauf cas de force majeure prévus par la réglementation (tels que licenciement, invalidité ou décès du porteur ou de son conjoint).

**Période de commercialisation :** jusqu'au 31 décembre 2010 pour bénéficier de la réduction d'impôt sur les revenus de 2010.

**Droits d'entrée :** 5 %.

**Valeur de la part :** 500 €.

**Minimum de souscription :** 9 parts soit 4 500 € (hors droits d'entrée).

**Dépositaire :** la Société Générale.

## Frais de fonctionnement du FCPI (TTC)

L'attention des souscripteurs est appelée sur le niveau des frais maxima auxquels est exposé le Fonds.

**Frais de gestion :** 3 % par an. Ces frais sont calculés sur la base du montant total des souscriptions.

**Dépositaire :** 0,11362 % par an.

**Commissaire aux comptes :** 7 300 € TTC par an.

**Déléataire comptable :** 8 000 € TTC par an.

**Frais de constitution :** 0,598 % TTC maximum du montant des souscriptions (la 1<sup>ère</sup> année).

**Frais d'administration :** entre 0,8 % et 0,13 % par an selon que le montant des souscriptions recueillies pour le FCPI est compris entre 5 et 30 M€.

**Frais non récurrents liés aux prises de participations dans des sociétés, à leur suivi et leur cession :** 3,60 % sur la durée de vie du FCPI (taux estimé pour chaque investissement : 5 % TTC).

**Frais de gestion indirects<sup>(4)</sup> :** 0,4 % TTC / an (taux maximum).

(4) Investissements dans des OPCVM.

## Avertissement AMF

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant six ans (6) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique "Profil de risque" de la Notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

FCPI	Année de création	Pourcentage de l'actif éligible au 30 juin 2010	Date à laquelle le Fonds doit atteindre son quota d'investissement en titres éligibles
La Banque Postale Innovation 3	2007	67,8 %	30/06/2010 <sup>(5)</sup>
FCPI Allianz Innovation 9	2007	62,8 %	30/06/2010 <sup>(5)</sup>
FCPI Objectif Innovation	2007	62,3 %	30/06/2010 <sup>(5)</sup>
FCPI Capital Croissance	2008	58,4 %	30/09/2010
FCPI Objectif Innovation Patrimoine	2008	58,6 %	30/09/2010
FCPI La Banque Postale Innovation 5	2008	33,8 %	31/12/2010
FCPI Allianz Innovation 10	2008	31,2 %	31/12/2010
FCPI Objectif Innovation 2	2008	30,9 %	31/12/2010
FCPI Objectif Innovation 3	2009	9,0 %	30/04/2011
FCPI Capital Croissance 2	2009	23,9 %	30/04/2011
FCPI Objectif Innovation Patrimoine 2	2009	23,8 %	30/04/2011
FCPI La Banque Postale Innovation 8	2009	20,3 %	30/04/2011
FCPI Allianz Eco Innovation	2009	9,0 %	30/04/2011
FCPI Capital Croissance 3	2010	0 %	30/04/2012
FCPI Objectif Innovation Patrimoine 3	2010	0 %	30/04/2012

(5) Conformément aux dispositions de l'article R.214-59, 6° du CMF, cette date a été reportée d'un semestre.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

---



**Allianz Vie**

Société anonyme au capital de 643 054 425 euros  
340 234 962 R.C.S. Paris.

**Allianz I.A.R.D.**

Société anonyme au capital de 938 787 416 euros  
542 110 291 R.C.S. Paris.

Entreprises régies par le Code des assurances  
Siège social : 87 rue de Richelieu 75002 Paris.

[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)



**Idinvest Partners**

Le nouveau nom d'AGF Private Equity  
SG agréée par l'AMF n°97-123  
3, boulevard des Italiens  
75113 Paris Cedex 02

[www.idinvest-partners.com](http://www.idinvest-partners.com)